

Restauration d'une zone d'expansion de crue à Leuglay

Suite à la crue de janvier 2018, des investigations de terrain ont été menées sur la rivière Ource afin de noter les points de débordements ainsi que les endroits où les merlons de curage pouvaient créer des problèmes. En aval de la commune de Leuglay, il a été constaté qu'un merlon d'environ 600 ml, créé dans les années 1970, limitait le champ d'expansion des crues sur ce secteur et provoquait ainsi des débordements à certains endroits de la commune. Un projet de restauration de cette zone d'expansion de crue (ZEC) comprenant notamment la suppression du merlon de curage et le retalutage des berges a donc été proposé par l'EPAGE Sequana à l'ensemble des acteurs concernés (commune, propriétaires des parcelles, partenaires techniques et financiers) qui l'ont accepté.

Les objectifs de ce projet sont multiples et d'intérêt général :

- Améliorer les écoulements en crues dans les secteurs habités en préservant au maximum la diversité du milieu,

- Freiner les écoulements dans les secteurs sans enjeux (humains et économiques) pour protéger les secteurs sensibles à l'aval,
- Gérer les boisements rivulaires comme des milieux forestiers structurés et diversifiés aptes à remplir des fonctions spécifiques (stabilité des berges, ombrages, habitats, etc.),
- Préserver les espèces et biotopes remarquables.

Préalablement à la réalisation des travaux, une pêche électrique a été effectuée en collaboration avec la Fédération de pêche de Côte d'Or afin de sauver un maximum de poissons. Ces derniers ont été relâchés en aval, à bonne distance du site des travaux.



Pêche de sauvetage réalisée en août dernier



La commune de Leuglay lors de la crue de janvier 2018

D'un montant prévisionnel de 154 840 € TTC, ces travaux sont subventionnés par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et l'EPTB Seine Grands Lacs. D'une durée d'environ 6 semaines, ils ont été effectués durant l'été.



Réunion de chantier en présence de la presse le 2 août 2024

Leur inauguration est prévue le 15 octobre prochain.

Pose de repères de crue



Nos techniciens ont installé il y a quelques semaines les repères de crue fournis par l'EPTB Seine Grands Lacs sur les communes de Vanvey et Châtillon-sur-Seine.

Les repères de crue matérialisent les niveaux atteints et fournissent les dates des crues historiques d'un cours d'eau. Ils constituent un moyen efficace pour diffuser et entretenir localement la connaissance et la conscience du risque inondation.

